



Déclaration préalable du Snudi FO 31 au Conseil de formation du 13 novembre 2018

Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de formation,

2650 postes seraient supprimés dans le 2nd degré à la rentrée 2019, auxquels il faut ajouter la suppression de 400 postes de personnels administratifs : les annonces ministérielles ne font que confirmer ce que nous savions déjà : la « priorité à l'éducation » revendiquée par le gouvernement n'est qu'une illusion. Ces suppressions sont indissociables des contre-réformes engagées par le ministre, en particulier celles du lycée, du baccalauréat et de la voie professionnelle. Ces attaques inacceptables contre l'École publique et ses personnels font système avec les attaques contre le statut général des fonctionnaires et les 120 000 suppressions de postes prévues dans la Fonction publique, sur le quinquennat.

La contractualisation de la profession est en marche.

Nos revendications sont claires :

- l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires ;
- le retrait de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat, l'abandon de la réforme de la voie professionnelle et le retrait du projet de loi pour « l'école de la confiance » ;
- l'abandon de la fusion des académies.

En ce qui concerne la formation initiale, le SNUDI-FO rappelle que le nombre de stagiaires est largement insuffisant au regard des besoins futurs de l'académie.

La formation initiale doit être complète et rester dans un cadre de fonctionnaire stagiaire. Les projets de M. Blanquer, que M. Bernard Saint-Girons, corédacteur du rapport remis au gouvernement, nous a confirmés lors du dernier Conseil d'Ecole de l'Espé, semblent ne se préoccuper que d'économies.

Le SNUDI-FO s'oppose à la professionnalisation de la formation initiale, qui non seulement remet en cause le statut de fonctionnaire-stagiaire (permettant peut-être une économie d'environ 25000 postes !), mais aussi l'existence même des Espé, et les missions des formateurs.

Le SNUDI-FO s'oppose à la professionnalisation de la formation initiale via des statuts précaires de type AED dès la L2, et revendique le maintien du statut de fonctionnaire-stagiaire, l'arrêt de la mastérisation et le rétablissement du recrutement à bac + 3 (L3).

Pour l'année en cours, le SNUDI-FO rappelle que la mastérisation ne permet pas une formation satisfaisante et contraint les stagiaires à un rythme de travail aberrant.

Reconnaissant cette surcharge de travail, vous aviez annoncé vouloir décharger ces derniers des APC, mais dans les faits il fallait qu'ils en fassent la demande, et certains sous la pression n'ont pas osé la faire. Nous demandons que les APC soient clairement retirées des horaires des stagiaires ainsi que les animations pédagogiques au vu de l'ampleur de leur tâche cette année.

De plus nous revendiquons que les détenteurs d'un M2 n'aient pas l'obligation de valider des UE, UV ou mémoire réflexif. Le stagiaire qui suit les formations proposées dans le cadre de ses obligations de service et qui valide sa pratique doit être titularisé.

Dans le cadre actuel, la priorité des stagiaires reste la classe, au-delà du mémoire réflexif. Les stagiaires doivent déjà faire face à de nombreuses contraintes liées aux conditions de travail dans les

écoles : partage des élèves, éléments aléatoires, injonctions contradictoires, nécessité de s'adapter et de s'intégrer dans un fonctionnement déjà existant...

En ce qui concerne la formation continue, nous demandons que le droit à la formation continue, réglementairement de 36 semaines sur la carrière, soit appliqué.

Nous demandons le retour à des stages longs, d'une à plusieurs semaines, qui permettent de prendre du recul, de mener une réflexion et de vraiment se former, contrairement au saupoudrage qui a lieu actuellement avec des « stages » d'une ou deux journées, au mieux informatifs.

Alors que 15 % seulement des modules de formation sont à candidature individuelle, nous demandons un retour à une formation librement choisie.

Les animations pédagogiques sont intégrées au Plan Départemental de Formation. Nous espérons qu'elles ne seront pas défalquées des 36 semaines, déjà misérablement réduites.

Un directeur qui a une journée de formation sur son temps de décharge doit bénéficier d'une compensation pour effectuer ses tâches administratives.

La moitié des stages n'a pas de date définie. Nous rappelons cette année encore que les collègues ont besoin de connaître les dates pour choisir les stages. Ils en ont besoin pour s'organiser dans leur vie professionnelle et personnelle. Comment faire si la formation tombe un jour où on ne travaille pas ? Un jour où on a prévu une sortie scolaire ? Un jour où on a prévu des équipes éducatives ? Comment organiser la garde de son enfant en étant prévenu au dernier moment ?

Enfin, nous demandons le recrutement en nombre suffisant de remplaçants. Cette année, de nombreux remplaçants du nouveau vivier unique (que nous contestons) ont été contraints de basculer en Formation Continue pour un temps indéterminé. Doit-on considérer qu'il y a trop de TR sur le département ou qu'une fois de plus les enseignants de l'académie pâtissent du manque de moyens et que les formations vont être de nouveau annulées en cours d'année ?